



AIDE FAMILIALE ET PERSONNE EN PERTE D'AUTONOMIE



Observatoire
Départemental
de la Famille du Nord

Un isolement parfois extrême

Le travail de l'Observatoire aurait été moins aisé sans l'aide de certains CCAS.

Ils ont facilité, via leur réseau d'aide à domicile, le dépôt de quelques questionnaires chez les personnes âgées à l'attention des familles.

Solidarité qui s'est avérée riche en enseignements pour les CCAS car elle a permis de mettre en avant l'état d'isolement d'un bon nombre de personnes âgées sur leur territoire d'où elles affirmaient avoir régulièrement de la visite. Comment se douter que, pour certaines, leurs "visiteurs" étaient les intervenants à domicile et en

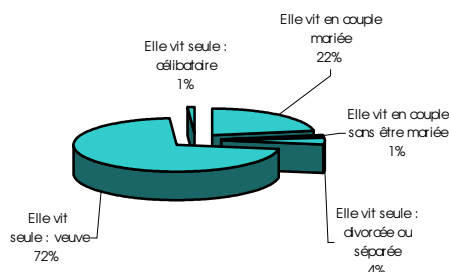
aucun cas la famille proche ou éloignée ?

En effet, après 2, 3 voire 4 semaines, certains questionnaires ont été récupérés vierges chez plusieurs personnes dépendantes pour la simple raison qu'ils étaient à l'attention des familles et qu'aucun de leurs membres ne leur avait

rendu visite entre temps.

Ce triste constat a compliqué le déroulement de l'étude tout en mettant le doigt sur le problème d'isolement dont souffrent ces personnes, ainsi que la complexité de travailler sur ce sujet comme l'Observatoire désirait l'aborder.

Quelle est la situation familiale de cette personne dépendante ?



L'aide à la toilette, aux tâches ménagères et à la gestion des affaires courantes

Dans notre étude, 63% des personnes sont aidées pour la toilette par un professionnel, 26% la font seul. La famille n'intervient que dans 6% des cas. Cette prise en charge extérieure est jugée très positivement par les familles.

Pour les tâches ménagères, 62% sont aidées par un professionnel du service d'aide à domicile, la famille vient en aide dans 18% des cas. Là aussi l'aide extérieure apporte pleine satisfaction.

Enfin la gestion des affaires courantes, du budget et des biens est un acte fait dans 58% des cas par le répondant.

13% des personnes âgées le font seules. Dans ce domaine l'aide extérieure n'a pas sa place.

Date de parution 2006

L'Observatoire de la Famille du Nord a cherché à évaluer l'aide apportée aux personnes en situation de dépendance en interrogeant un parent proche (enfant, gendre ou belle-fille).

Lorsqu'une personne âgée ne peut plus assurer seule les actes de la vie quotidienne :

Qui prend le relais ?

Quel type d'organisation est mis en place ?

Quelles en sont les modalités pratiques ?

Comment cette aide est-elle perçue ?

Autant de questions qui ont été posées à 525 personnes dont 409 ont déclaré avoir un parent ou un beau-parent âgé de plus de 60 ans et en situation de perte d'autonomie.

Quelques chiffres

L'aidant est une femme à 75%

Il est marié à 68%

Il n'a pas d'enfant à charge à 55%


La personne en perte d'autonomie est la mère à 74%

Elle vit seule en situation de veuvage à 72%

Elle vit dans un logement indépendant à 54%

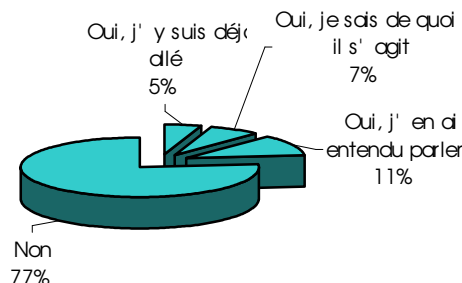
1, rue Gustave Delory
59000 LILLE

Téléphone : 03 20 54 97 61
Télécopie : 03 20 78 24 15
Messagerie : obs@udaf59.org

 **Retrouvez
l'intégralité
de cette
étude sur notre site
www.udaf59.fr rubrique
observatoire**

Une mauvaise connaissance du réseau d'aide

Les CLIC (Centres Locaux d'Information et de Coordination) sont des guichets d'accueil de proximité, d'information, de conseil et d'orientation destinés aux personnes âgées et à leur entourage. Etiez-vous au courant de leur existence ?

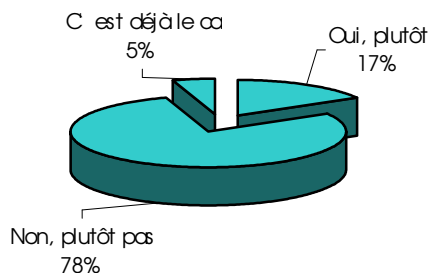


Des familles plutôt contre le placement de la personne dépendante

Il existe donc bien une répartition des tâches entre la famille et l'aide apportée par des services extérieurs : la famille intervient très peu pour la toilette, assez peu pour les tâches ménagères mais totalement pour la gestion des affaires courantes.

Si cette implication de la famille dans l'aide à la personne dépendante est importante, les répondants au questionnaire ne sont pourtant pas favorables à l'idée d'un placement dans un établissement spécialisé pour 78% d'entre eux. Ils sont encore 54% à souhaiter un maintien à domicile quand bien même la perte d'autonomie de leur parent s'accroît. Ils plaident plus fortement en faveur d'une augmentation du personnel des professionnels de l'aide à domicile (83%), qu'en faveur d'une augmentation des places en maison de retraite (61%).

Personnellement, compte tenu du degré d'autonomie actuelle de la personne dépendante, seriez-vous favorable à l'idée d'un placement dans un établissement spécialisé ?



Incidences sur la vie quotidienne des aidants

La décision de recourir à une aide extérieure est estimée comme étant une obligation, compte-tenu de l'aide nécessaire, pour la majorité des répondants. Rares sont ceux qui affirment que les professionnels n'interviennent jamais pour aider la personne dépendante (8%).

Quand il est quotidien, ce soutien apporté par les répondants pèse en terme de temps au détriment de leur vie personnelle et de leur vie de famille. Ils sont donc amenés à s'organiser différemment. Et lorsqu'ils sont ainsi fortement mis à contribution, ils sont aussi plus touchés par la situation des personnes dépendantes (souffrance morale, soucis, culpabilité).